



Impact Assessment
Agency of Canada

Agence d'évaluation
d'impact du Canada

160 Elgin St., 24th floor
Ottawa ON K1A 0H3

160, rue Elgin, 24^e étage
Ottawa ON K1A 0H3

SOMMAIRE D'INSPECTION

Nom du projet: Mine Rose lithium-tantale
Promoteur: Corporation Éléments Critiques
Date de l'inspection: 26 septembre 2023

Description du projet:

Corporation Éléments Critiques (CEC) propose la construction, l'exploitation et la désaffectation d'une mine à ciel ouvert de lithium et de tantale à environ 38 kilomètres au nord de Nemaska, au Québec. Tel que proposé, le projet comprend l'exploitation d'une fosse à ciel ouvert, des aires d'accumulation des stériles et des résidus, une installation industrielle de traitement du minerai ainsi que la possibilité de transformer le concentré hors site. La mine permettrait de produire environ 4 500 tonnes de minerai par jour pour une durée de vie de plus de 17 ans. Le projet aurait une durée de vie de 26 ans au total incluant les phases de construction et de restauration.

Lien vers la Déclaration de décision:

[Déclaration de décision d'évaluation environnementale \(iaac-aeic.gc.ca\)](https://www.iaac-aeic.gc.ca/decision-declaration)

Note: Ce résumé d'inspection représente les résultats de conformité au moment de l'inspection et n'inclut pas les actions de suivi ou les efforts que le promoteur a pu faire pour se remettre en conformité.

Aperçu:

L'équipe des opérations de l'application de la loi de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada a conduit une inspection sur le site de la future mine Rose lithium-tantale le 26 septembre 2023. Il s'agit d'une inspection initiale réalisée afin de vérifier l'état du site pré-construction car le projet n'est pas encore dans la phase de construction. L'inspection a été menée par les agents principaux d'application de la loi Julie Buron et Mathieu Trudelle.

Détails de l'inspection:

Différents secteurs du site ont été vérifiés, soit le secteur du futur camp, du camp d'exploration, du lac #3 et de la ligne électrique. Les conditions suivantes ont été vérifiées lorsqu'applicable.

Condition 3 : Poisson et habitat du poisson

Condition 4 : Oiseaux (incluant les oiseaux migrateurs)

Condition 11: Accidents et défaillances

Le site n'est pas dans la phase de construction et seulement un camp d'exploration est présent. L'état général des lieux a été évalué et aucune apparence de non-conformité n'a été observée.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant l'équipe chargée des opérations d'exécution de l'Agence, ou si vous avez des raisons de penser qu'il y a eu une infraction à la loi sur l'évaluation d'impact, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante postdecision@iaac-aeic.gc.ca.

